

Trier ? C'est pas sorcier !

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



**Assemblée primaire du 12 juin 2017
Commune de Collonges**

Sommaire

1 Pourquoi une taxe au sac ?

2 Comment ça va se dérouler ?

3 Comment financer cette prestation ?

4 Notre projet de règlement.

5 Prochaines étapes.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

1

Pourquoi une taxe au sac ?



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Pour être en conformité avec le droit fédéral

Le principe d'une taxe «causale» est fixé dans la **Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE)** depuis vingt ans.

- Art. 32 : Le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination;
- Art. 32a, al.1 : Les cantons veillent à ce que les coûts de l'élimination des déchets urbains (...) soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets. Le montant des taxes est fixé en particulier en fonction :
 - a. du type et de la quantité de déchets remis
 - Etc.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Parce que le statu quo est beaucoup trop risqué

Notre mode de financement du traitement des déchets est jugé **non conforme** par de nombreux arrêts du Tribunal fédéral.

Les **recours de citoyens** valaisans contre la perception de la taxe forfaitaire ont été acceptés.

Sans changement de règlement, c'est tout le **système de financement** de cette coûteuse activité communale qui est **menacé**.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Parce que la taxe causale fonctionne bien dans les cantons qui l'appliquent déjà

Une étude universitaire publiée l'année dernière a tiré le bilan de la taxe introduite dans le canton de Vaud :

- Les **déchets non triés ont été réduits de 40%**.
- Les coûts de collecte et d'incinération ont permis une **économie globale de 36%** pour les collectivités publiques.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Parce que la taxe au sac coûte moins cher que la taxe au poids

Les communes valaisannes ont choisi le modèle de la taxe au sac plutôt que celui de la taxe au poids pour les raisons suivantes :

- **Mise en œuvre beaucoup plus simple et moins onéreuse** que la taxe au poids.
- Système **déjà adopté chez nos voisins** du Haut-Valais et du canton de Vaud
- **Vente de sacs identiques** dans l'ensemble du Valais romand (grandes surfaces, commerces locaux, administrations communales, etc.).
- **1 sac, 1 couleur, 1 prix.**



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

2

Comment ça va se dérouler ?



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Un lancement coordonné le 1^{er} janvier 2018

- Pour limiter le risque de tourisme des déchets, un nouveau règlement sur la gestion des déchets entrera en vigueur le 1er janvier 2018 dans chaque commune du Valais romand.
- **Campagne de communication** et de sensibilisation au tri durant l'année 2017.
- **Mise en vente des sacs taxés** dès le mois de décembre 2017.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Les mêmes prix pour tout le Valais romand

Contenance	Prix de l'ordre de
17 litres	0.95
35 litres	1.90
60 litres	3.40
110 litres	6.20



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Un objectif prioritaire: inciter au tri des déchets recyclables

Le prix du sac devrait inciter les ménages à ne plus y déposer :

- les déchets compostables et/ou méthanisables (déchets de cuisine et de jardin),
- le verre,
- le PET,
- le papier et le carton,
- les textiles,
- les métaux (ferraille ménagère, fer blanc, aluminium).



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

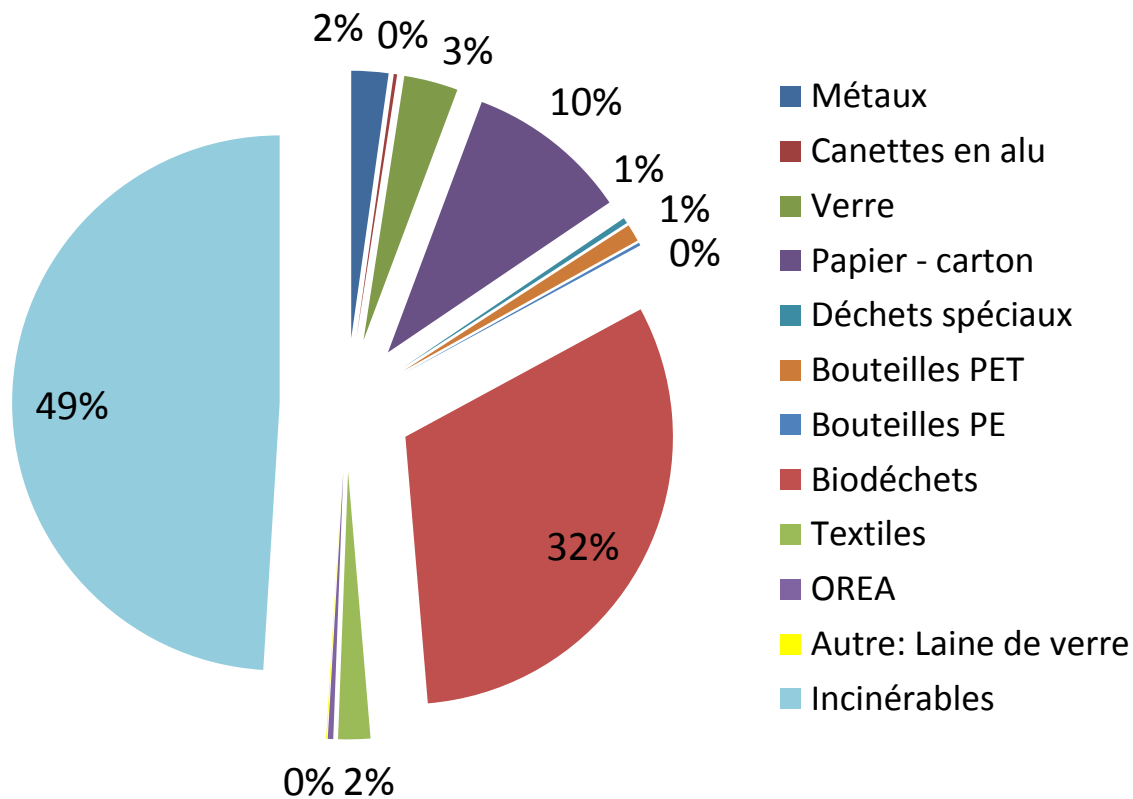
Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

La moitié du contenu des poubelles actuelles est valorisable



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



3

Quel système de financement ?



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

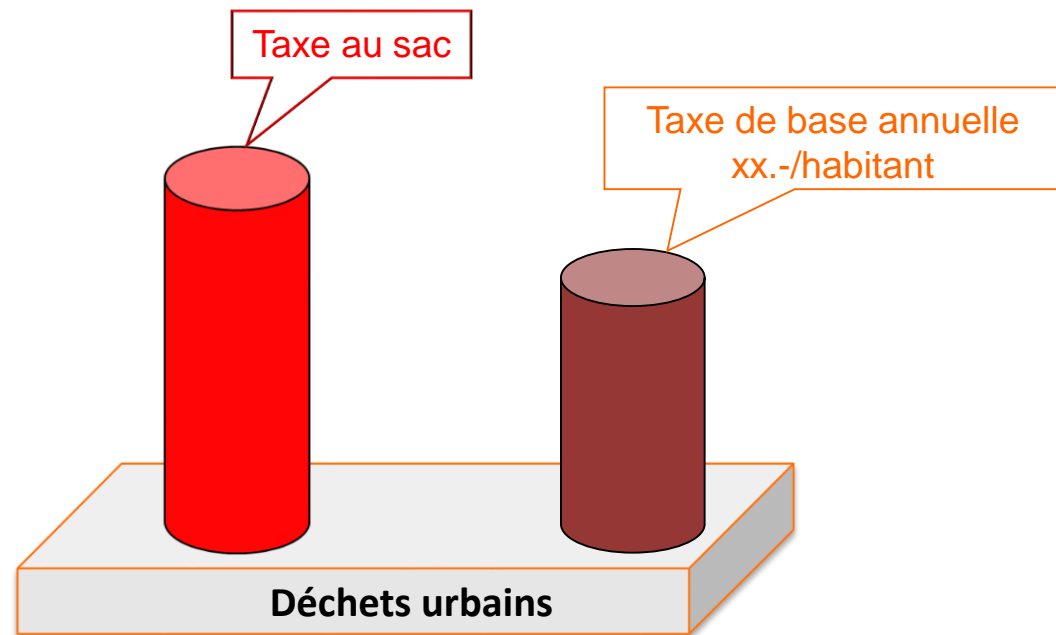
Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Le financement en deux piliers



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



Qui finance quoi ?

- Le **consommateur** finance les coûts de transport et d'élimination des déchets grâce à l'achat du sac taxé.
- Le **citoyen** finance les coûts des infrastructures de traitement des déchets, y compris des déchets valorisables, grâce à la taxe de base communale.
- Le **contribuable** finance les coûts de collecte et d'élimination des autres déchets (déchets de voirie, poubelles publiques, nettoyage des rues ou des abords de routes).



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Combien ça va coûter au citoyen ?

En moyenne, une famille de quatre personnes remplit 1 à 2 sacs de 35 litres par semaine: **entre 100 et 200 francs par année.**

La taxe de base annuelle sera fixée par la commune; la fourchette sera validée par le canton d'ici la fin de l'année et après analyse des comptes approuvés par notre assemblée de ce jour.

Le reste est couvert par l'impôt.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

4

Notre projet de règlement



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Un règlement adapté à notre commune

Le groupe de travail des communes valaisannes a participé, avec l'Etat, à la rédaction d'un règlement type.

Notre Conseil communal a complété cette base.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Ce qui va concrètement changer

Projet de règlement sur
la gestion des déchets



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

5

Prochaines étapes



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Préparer nos infrastructures au changement

- *Infrastructures communales existantes*
- *Déchetterie intercommunale sur Evionnaz*
- *Ecopoints existants*
- *Collecte de déchets verts*



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Déchets alimentaires

- Pour notre commune, il faut prévoir 4 endroits pour collecter les déchets alimentaires.
- Des tests sur St-Maurice et Massongex.
- Pour notre commune, il faut prévoir d'ici l'été 2018 au plus tard, l'installation de containers pour la récupération.
- 94 kg par année et par citoyen de déchets alimentaires dans les ordures ménagères (moyenne CH) !!!
- OM en 2016 pour notre commune = 152,6 tonnes
- Env. 50 tonnes de déchets alimentaires



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Ce qui va concrètement changer



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



Accompagner les citoyens dans ce changement

- Mesure sociale
- ¹ Chaque naissance d'un enfant et cas d'incontinence attesté par certificat médical donne droit à une distribution unique et gratuite de 80 sacs taxés de 35 litres.
- ²Le conseil municipal peut octroyer d'autres mesures sociales pour distribuer des sacs taxés gratuitement (APAC, mamans de jour, etc ...).



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Préparer le consommateur au changement d'habitude

- Le règlement approuvé ce soir est soumis à l'**homologation du Conseil d'Etat**.
- Plusieurs **étapes d'information** sont prévues dans le courant de l'année, tant au niveau communal que pour l'ensemble du Valais romand.
- Dès le 1^{er} janvier 2018, seuls les sacs taxés seront admis et ramassés. Des **contrôles**, par la commune, seront mis en place pour assurer la bonne collaboration de chacun.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand